

Date de dépôt : 26 août 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier : La plage du Reposoir n'a plus de vestiaire, pourquoi ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La plage et le port du Reposoir sont propriétés de l'Etat de Genève.

La population genevoise n'a que trop peu d'accès au lac. Sur la rive droite du lac, la plage du Reposoir hormis les Bains des Pâquis est la plus proche du centre ville. Le site est composé d'une grande surface en herbe, d'un accès au lac facilité par des dalles en béton, d'un port avec un arrêt des mouettes où se mélange bateaux de loisirs et barques de pêcheurs, de deux blocs sanitaires pas toujours bien entretenus, d'une buvette et d'un restaurant avec une magnifique terrasse. Ce site est très fréquenté à la belle saison, autant par la population genevoise que par des touristes de passage.

Pendant de nombreuses années, sous le restaurant, le long du port se trouvait un vestiaire, sommaire il est vrai, mais très apprécié par les habitués de la plage et du port. Malheureusement il y a quelques années, d'affreuses briques en ciment sans revêtement ont été empilées, murent ainsi l'accès au vestiaire et dénaturent complètement l'ensemble architectural du Reposoir. Des locaux semblent avoir été créés puisque des portes d'accès ont été installées et que les habitués témoignent d'aller et venue dans ces locaux fermés à clefs.

Pourquoi ce vestiaire de cette plage publique a-t-il été muré, quel est le statut de ces locaux, sont ils loués, à qui, par qui, pourquoi ne pas avoir transformé ce vestiaire afin de le rendre un peu plus confortable pour les personnes venant profiter de ce lieu populaire et magnifique ? Ce sont toutes ces questions que se posent les habitués du site du Reposoir !

Ma question est la suivante :

Une demande d'autorisation de construire pour cet affreux mur a-t-elle été déposée et octroyée par la police des constructions de l'Etat de Genève ?

REPOSENE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis de nombreuses années, la plage du Reposoir fait l'objet d'une attention particulière pour maintenir ce lieu le plus accueillant possible.

Les pelouses et plantations sont régulièrement entretenues, les poubelles vidées et les locaux sanitaires sont eux aussi régulièrement nettoyés.

Cependant, ces lieux ont, par le passé, été fréquentés par des personnes de passage commettant des déprédations et laissant de nombreux détritns.

Afin de remédier à cette situation, le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI, anciennement DAEL) a décidé, en 2004, de procéder à la fermeture des vestiaires pour éviter toute intrusion non souhaitée ainsi que tout dépôt de détritns.

Depuis lors, la situation est redevenue accueillante à la plage du Reposoir.

Ces surfaces sont aujourd'hui utilisées en grande partie pour la buvette, le vestiaire du personnel, le local pour le plagiste, ainsi que pour les SIG.

Enfin, les briques en ciment du mur ont été peintes en blanc depuis lors, soit de la même couleur que le reste du bâtiment.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER